

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2; 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents: **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 7.3) **Busy** : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Genes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

Étaient absents: **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOU

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

Mandataires : F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, M.L. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, J.P. MICHAUD

Délibération n°2016/003506

Rapport n°6.1 - Stratégie et plan d'action pour renforcer les coopérations avec la Suisse

Stratégie et plan d'action pour renforcer les coopérations avec la Suisse

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le Grand Besançon a impulsé une dynamique de coopération pour faire de l'Arc franco-suisse un marqueur territorial. Des entretiens ont été menés avec des acteurs socio-économiques du Grand Besançon et avec des responsables municipaux de Neuchâtel, Yverdon et La Chaux-de-Fonds. D'autres sont prévus avec Lausanne et Le Locle. Ces municipalités expriment un intérêt pour une coopération avec le Grand Besançon, dans un cadre bilatéral. Il en découle une proposition de stratégie et d'orientations dans trois domaines : transports ; économie, innovation et emploi ; tourisme, culture et sport.

I. Des enjeux et un choix stratégique

Renforcer les coopérations avec la Suisse répond à plusieurs enjeux pour le Grand Besançon. A un moment où il ne jouit plus d'un statut de capitale régionale, un *relais d'image et de dynamisme* est nécessaire : l'identité qui unit le Grand Besançon à la Suisse, en appui sur l'Arc jurassien, peut remplir cette fonction de « marqueur territorial ».

Il s'agit ainsi de *différencier* le Grand Besançon, non seulement au sein de la région Bourgogne Franche-Comté, mais également à l'échelle nationale : cette relation avec la Suisse servira de levier de développement économique et d'attractivité (envers plusieurs cibles : entreprises, ressources humaines, touristes, nouveaux habitants, jeunes actifs, étudiants...). C'est pour cette raison que le Grand Besançon se donnera comme priorité de développer avec la Suisse des projets à portée métropolitaine, distincts des projets transfrontaliers de proximité émanant des territoires situés en bordure de frontière.

Il s'agit par ailleurs de positionner le Grand Besançon dans le cadre européen en le dotant d'une stratégie transfrontalière permettant de se saisir de programmes tels que le dispositif INTERREG qui soutient financièrement des projets au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER).

II. Une stratégie à décliner en projets

Les entretiens ont permis d'identifier des éléments de projets dessinant de premières orientations qui devront être précisées avec les partenaires suisses. Elles ont trait aux fonctions métropolitaines à développer dans cet espace franco-suisse. Elles s'appuieront sur la diversité des acteurs.

Un 1^{er} axe concerne la grande accessibilité qui constitue une base des relations entre les deux côtés de la frontière. Le partenariat avec Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel permettra de se positionner sur les liaisons ferroviaires et routières, notamment en ce qui concerne la ligne des Horlogers. S'ajouteront des approches spécifiques autour de l'équipement en bornes électriques et les mobilités touristiques, sujets sur lesquels la Ville de Neuchâtel a exprimé son intérêt.

Un 2^e axe se dessine sur le tourisme, la culture et le sport. Il permettra de donner une ampleur plus grande à des événements culturels existants en permettant leur essaimage de l'autre côté de la frontière, par exemple pour le Festival de Caves, né à Besançon, ou des événements musicaux portés par la Rodia. Autre objectif sur cet axe, il s'agit de développer des fréquentations touristiques croisées, dans les musées de cet espace franco-suisse ou dans les sites Unesco. Au-delà, les acteurs rencontrés, à Yverdon et à Neuchâtel, souhaitent développer de véritables événements transfrontaliers en matière culturelle ou sportive. La mutualisation d'outils tels que la Carte avantages jeunes, relayée par le Canton de Neuchâtel, aidera à renforcer la mobilité des publics. La finalité sur cet axe est d'atteindre un rayonnement plus fort de l'espace franco-suisse et de lui conférer une attractivité touristique, culturelle et sportive apte à séduire de nouveaux publics et, à terme, de nouveaux habitants.

Un 3^e axe porte sur l'économie, la recherche et l'innovation, mais aussi sur la formation et l'emploi. Il s'appuiera sur les points forts des territoires (technopoles du Grand Besançon, parcs scientifiques de Neuchâtel et d'Yverdon, laboratoire FEMTO et EPF de Lausanne, Hautes écoles...) en renforçant les échanges entre les acteurs. Le Grand Besançon a déjà amorcé un soutien à des projets d'innovation portés par le laboratoire FEMTO dans le cadre du programme INTERREG. Enfin, un travail serait conduit sur les équivalences de formation et sur le ciblage de stages en entreprise. Il s'agit avec cet axe de développer de nouvelles coopérations économiques qui permettront au Grand Besançon de renouveler ses leviers d'attractivité et son positionnement sur de nouveaux segments d'innovation.

Ces trois axes stratégiques seront précisés dans le cadre de rencontres politiques et techniques qui permettront de définir et d'acter les projets qui feront ensuite l'objet d'un conventionnement, en intégrant la nécessaire implication d'acteurs extérieurs aux collectivités, éventuellement privés.

III. Une méthode pour préciser les projets de coopération

Les entretiens ont permis de dessiner une méthode simple pour établir des priorités de coopération. Des réunions de référents techniques des territoires se tiendront dans les champs de coopération pressentis, en associant les partenaires du domaine concerné (offices de tourisme, acteurs privés...). L'objectif est d'identifier des projets prioritaires faciles à mettre en œuvre pour amorcer la coopération. Ensuite se tiendrait une conférence des élus pour déterminer et acter les projets, le calendrier et les moyens.

Il est proposé de créer pour 2017, à la CAGB, un poste de chef de projet pour la mise en œuvre de la démarche de coopération.

Le pilotage des projets, par la suite, reposerait sur un double niveau :

- Conférence annuelle des élus assurant le suivi des projets, les réorienter, les renouveler...

Conduite opérationnelle des projets par les équipes techniques, avec une fréquence et des modes de relations à définir au cas par cas (réunions, visioconférence, contacts...).

IV. Une structuration pour concrétiser, piloter et pérenniser la coopération

La volonté de coopération *bilatérale* des Suisses conduit à privilégier un cadre souple : la *convention de coopération*. Elle permet de tenir compte de la *spécificité* de chaque coopération définie en bilatéral. Elle s'organise autour des projets identifiés. L'achèvement des projets permet d'en faire le bilan et de prévoir une nouvelle période de contractualisation, avec des projets renouvelés. Ce mode de relation permettra de travailler de manière dynamique.

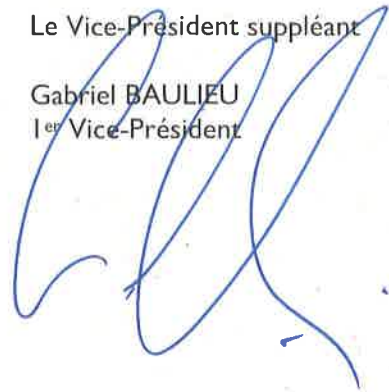
La convention de coopération n'offre pas de structure à personnalité juridique, donc pas de capacité de portage propre. Il importe par conséquent de définir plusieurs éléments dans la convention : le mode de portage de chaque projet (chef de file, partenaires, etc.) ; des moyens humains et matériels et les financements, le mode d'animation technique ; la gouvernance politique des projets avec un mécanisme et un calendrier de suivi précis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la stratégie et le plan d'action proposés pour la coopération du Grand Besançon avec la Suisse.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2016

Rapport adopté à l'unanimité :

Contrôle de légalité



Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0